



Traité Mena'hot

Michna 2 - Chapitre 4

הפרים והאילים והכבשים
אין מעכבי זה את זה.
רבי שמעון אומר:
אם כי להם פרים מרבים,
ולא כי להם נסכים,
יביאו פר אחד ונסכים,
ולא יקרבו כלן בלי נסכים:

[Le fait de ne pas sacrifier l'un des]taureaux, des béliers, des moutons ou des chèvres[parmi les offrandes supplémentaires apportées lors des fêtes]n'empêche pas[le sacrifice]des autres. Rabbi Chimon dit : « Si[les trésoriers du Temple]ont[suffisamment d'argent pour les]nombreux taureaux[qui doivent être sacrifiés ce jour-là], mais qu'ils n'ont pas non[plus suffisamment d'argent pour les libations qui les accompagnent, ils doivent plutôt]apporter un taureau et ses libations, et ils ne doivent pas les sacrifier tous sans libations. »



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions